



No participant :   
 (à compléter par l'IFAGE)

## FORMULAIRE D'INSCRIPTION AUX EXAMENS LRDBHD

en vue de l'obtention du diplôme complet ou partiel prévu par  
 la loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement du 19 mars 2015 (LRDBHD)  
 et son règlement d'exécution du 16 décembre 2020 (RRDBHD)

**228<sup>ème</sup> session d'examens du 19-20 avril & 26-27 avril 2024**

(Inscriptions jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 2024)

### Ecrire lisiblement

<input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> M.	Nom(s) de famille (idem pièce d'identité)	Nom de jeune fille	Prénom(s)
Adresse et numéro (indiquer le logeur éventuel)		NPA et localité :	Pays
Candidat libre : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON Si non, indiquer le Centre de formation (diplôme)		Téléphone (fixe et/ou portable)	Email
Nationalité ou origine		Date de naissance	Permis de séjour (type et échéance)

Tentative n°	<input type="checkbox"/> Inscription pour le <b>DIPLÔME COMPLET</b>	<input type="checkbox"/> Inscription pour le <b>DIPLÔME PARTIEL</b>
<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3	<b>Emolument : 500 CHF</b> <b>Désinscription possible</b> avant le <b>01.03.2024</b> . Passé ce délai l'émolument n'est pas remboursé, même en cas d'absence justifiée.	<b>Emolument : 400 CHF</b> <b>Désinscription possible</b> avant le <b>01.03.2024</b> . Passé ce délai l'émolument n'est pas remboursé, même en cas d'absence justifiée.
<b>Tentatives No.2 ou 3</b>	Date tentative No.1 :	Date tentative No.2 :

### A) PIECES A PRODUIRE OBLIGATOIREMENT A L'INSCRIPTION

- Copie du passeport ou de la carte d'identité en cours de validité (recto-verso), pour les ressortissants suisses ou ceux bénéficiant de l'accord sur la libre circulation des personnes (ALCP).
- Copie du passeport et d'une autorisation de travail ou de séjour en cours de validité (les deux documents en recto-verso). pour les ressortissants d'autres états étrangers.
- En cas d'inscription après un échec lors d'une précédente session, tous les procès-verbaux des notes des sessions concernées.
- En cas de demande de dispense pour une épreuve, le formulaire de demande dûment rempli avec le(s) justificatif(s) ou la décision de dispense approuvée par le Service de police du commerce et de lutte contre le travail au noir (PCTN). Le formulaire est téléchargeable à l'adresse suivante : <https://ge.ch/>.

Toute demande de dispense doit être déposée **jusqu'au dernier jour du délai d'inscription, au plus tard, via le formulaire prévu à cet effet.**

**B) REMARQUES IMPORTANTES**

1. La désinscription du candidat est possible en présentant un courrier de renonciation à la réception de l'IFAGE **jusqu'au dernier jour du délai d'inscription**, au plus tard. Passé ce délai et sans justificatif valable, l'absence sera considérée comme un échec.
2. Les examens sont présentés et rédigés uniquement en langue française.
3. Les candidats bénéficient de 3 tentatives maximum pour obtenir le diplôme complet ou partiel.
4. Les candidats qui échouent à leur 1<sup>ère</sup> tentative disposent ensuite de 2 tentatives supplémentaires dans un délai maximum de 6 sessions consécutives, à compter de la 1<sup>ère</sup> session d'examens échouée (article 27 al. 1 RRDBHD).
5. L'admission d'un candidat aux examens ne préjuge en rien des conditions requises pour obtenir l'autorisation d'exploiter un établissement (articles 9 à 11 LRDBHD).

**Par votre signature, vous autorisez la PCTN et l'IFAGE à faire usage de vos données personnelles et de vos résultats aux examens.**

<u>Lu et approuvé,</u> signature du candidat :	Genève, le (date) :	Méthode de paiement : <input type="checkbox"/> Espèces <input type="checkbox"/> Carte bancaire	Prix : <input type="checkbox"/> Complet CHF 500.00 <input type="checkbox"/> Partiel CHF 400.00
---	---------------------	--	--